

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Date de la convocation : 11 Mai 2021

Le vingt mai deux mille vingt-et-un à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Courçon d'Aunis en séance publique sous la Présidence de Madame Nadia BOIREAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames BOIREAU, BERTIN, BROUILLET, DE GIORGIS, GOYON, MEKHOUKHE, PITAUD et SOULET et Messieurs GENTREAU, GIRAUDEAU, LEGER, LETOURNEUR, NICOLEAU, PARPAY, RICHARD et VISINE.

Absents excusés : Mme GUIBERTEAU (donne pouvoir à Mme BOIREAU), Mme RICHE et M. NICOLEAU (donne pouvoir à Mme BERTIN).

Absents :

Secrétaire de Séance : Mme DE GIORGIS

2021.05.03 SUBVENTION : RÉGLEMENT D'ANALYSE ET D'ATTRIBUTION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Vu les différentes demandes d'aides financières formulées par les différentes associations sportives et culturelles présentes sur la Commune,

Vu que le budget communal est voté entre le 1^{er} janvier et le 15 avril au plus tard de chaque année,

Considérant que les demandes arrivent au fil de l'eau et qu'une programmation de l'utilisation des deniers publics est nécessaire, il convient de mettre en place un règlement d'attribution des subventions,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : d'approuver le règlement d'analyse et d'attribution des subventions ainsi que les pièces afférentes.

Article 2 : que les crédits alloués aux subventions allouées sont inscrits au budget primitif de la Commune.

Mme le Maire,
Nadia BOIREAU



Télétransmis au contrôle de légalité Sous le numéro : 017-2011701271-20210520-20210503-DE
Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

